

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le seize avril à vingt heures, le conseil municipal étant assemblé à l'hôtel de ville dans la grande salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean DIDIOT, maire.

M. le maire salue l'assemblée et le public avant de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Membres présents :

M. Gérard BERGANTZ, Mme Irène BERG, M. Guy ROSSLER, Mme Anne FOLNY, M. Arnaud JECHOUX, Mme Michèle MULLER, Adjointes.
MM. Jean Gérard HENNARD, André MELY, Jean Louis BLONDY, Alain RIFF, Mmes Marie Thérèse STOCK, Marie Pierre MOURER, Pénélope HEYMES, M. Sébastien GLOCK, Mme Zeynep UCMAK, MM. Armand GROSS, Patrick HINSCHBERGER, Mme Marie HENNARD, M. François REICH, Mme Anne-Marie FISCHER.

Membres excusés :

M. Jean-Louis WEISS qui a donné procuration à Pierre-Jean DIDIOT
Mme Sophia MATTA qui a donné procuration à Irène BERG
M. Bernard KOBIS qui a donné procuration à Sébastien GLOCK
Mme Annette DUQUESNE qui a donné procuration à Marie-Pierre MOURER
Mme Marie Laure MEYER
M. Jean-Paul SCHMITT

Membres non excusés :

Effectif légal du conseil municipal : 27 membres
Nombre de conseillers présents à la séance du 16 avril 2024 : 21 membres
Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 14 membres

Monsieur le maire propose de confier la tâche de secrétaire de séance à Mme Marie Pierre MOURER qui est désignée à l'unanimité des voix par le conseil municipal.

M. le maire demande si des observations sont à émettre au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 02 avril 2024

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 02 avril 2024 est adopté.

PM

POINT 1 : AGRÉMENT DES CANDIDATURES À L'ADJUDICATION DES LOTS COMMUNAUX DE CHASSE N°1 ET 3 LE 17 AVRIL 2024 ET À L'APPEL D'OFFRES DU LOT RÉSERVÉ DE CHASSE DE SARRALBE À HERBITZHEIM / KESKASTEL DANS LE BAS-RHIN.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission Communale Consultative de la Chasse de Sarralbe réunie le 10 avril 2024,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix,

- décide d'agréer pour l'adjudication du lot communal de chasse n°1 (forêt St Hubert) le 17 avril 2024 : la candidature de
 - * Monsieur Philippe Killian, 5 rue des Romains 57412 SCHMITTVILLER
- décide d'agréer pour l'adjudication du lot communal de chasse n°3 (Vallée de l'Albe) le 17 avril 2024 : les candidatures de
 - * Monsieur Valentin Keller, 9 Chemin de la Hilszmühle 57430 SARRALBE
 - * Monsieur Clément Roffé, 57 rue principale 57510 Grundviller
 - * Monsieur Marie-Joseph Bouresy, 5 rue de la barrière 57905 Zetting
- décide au terme de l'appel d'offres du lot communal réservé sur les terrains de Herbitzheim et Keskastel (forêt Waldlothingen) d'attribuer la location de la chasse de ce lot réservé au docteur Edouard Philippe pour un loyer de 1 700 €/an pour la période 2024 au 1^{er} février 2033 inclus et autorise monsieur le maire à signer le bail de chasse correspondant.

La séance est levée à 20h20

Sarralbe, le 17 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER

